

Actions et vie du Parti.

Février 2011,Grève générale FGTB contre l'AFI.

La Louvière, Tract distribué aux rivièrains de la rue de la Plache Courcelles, "Le mouvement d'ouvrir : hier, aujourd'hui et... demain"

Tribunal de 1ère Instance de Mons CSDP-Ami du Centre

Pour l'ouverture rapide d'un pont de nuit à La Louvière ! Lettre ouverte de Jean-Pierre Michiels au Bourgmestre de La Louvière.

Action symbolique - Jeunesse Ouvrière Chrétienne

Courcelles, unis certains d'enfants à l'appel du Secours Ponsiaux.

Vie du PC chez Brink's

Débat novembre 2010 Manif à Valenciennes: la Fédération du Centre du Parti Communiste se devait d'être présente !

Le Rœulx. A propos du débat sur les colonies du 18/10/10.

Communiques de presse...

La Louvière: Fin de l'USC.

Le Remplacement de deux agents sur trois ...

Solidarité totale avec les travailleurs de Brink's

Action de blocage de la raffinerie de Bflocay ...

Interventions communales de nos élus-e-s

Interventions de JP Michiels - Conseil Communal 2011.

Interventions de Jean-Pierre Michiels - Conseil Communal de La Louvière - 2010.

Les élus-e-s dans les communes...

Qui, où ? Faire connaître...

Dans la presse...

Presses Korté

Vidéo

Histoire ouvrière, militante et régionale...

Résistance. La famille Michiels.

Court récit de notre chère camarade Zoé Burchett...

Résistance. La famille Anvoys. Héroïques. Ils étaient communistes!

Ne touchez pas au Parti des fusillés! - Discours de Julien Lahaut.

René Beelen - Le Drapeau Rouge

Mazzone - 1966.

Le jour des 8 heures - Discours prononcé par Joseph Jacquemotte à La Chambre (1926).

Un volcan colonial: le Congo (brochure éditée par le PC, 1950).

25 ans au service du peuple ! par Edgar Lahaut.

Liens

Page Facebook

Parti Communiste - Wallonie/Bruxelles

Club Achille Chavie

Association Culturelle Joseph Jacquemotte

Secours Populaire (Wallonie/Bruxelles)

Un volcan colonial: le Congo (brochure éditée par le PC, 1950).



Cette petite brochure, témoin de l'intérêt que le Parti communiste a toujours manifesté pour les questions coloniales et ce dès après sa fondation en 1921. En ce début des années 50, nous sommes en pleine guerre de Corée, le peuple vietnamien est toujours colonisé par la France, la Malaisie par les Britanniques, et le Congo par la Belgique.

Et si à la lecture de cette petite brochure, certains sont choqués par des arguments utilisés, n'oublions pas le contexte dans lequel nous nous trouvons à cette époque, stalinisme, guerre froide, etc...

Mais le principal c'est que la défense des populations opprimées a de tout temps été une des priorités absolues de notre parti. Hier comme aujourd'hui, en Belgique ou ailleurs dans le monde. Et c'est ce que la plaquette tente de démontrer, avec très souvent des exemples qui donnent une idée de la façon dont les congolais et les congolaises étaient traités...

Et si la question coloniale vous intéresse, vous pouvez toujours contacter les archives relatives au Congo depuis 1945 à 1960, au CarCob. (voir le site)

Zouzuu.

UN VOLCAN COLONIAL: LE CONGO

Brochure éditée par le Parti Communiste de Belgique

Que se passe-t-il au Congo ?

Sur du beau papier vergé, ou glacé, le bon public belge reçoit des statistiques sur le Congo « belge », « notre » Congo, comme on a trop l'habitude de le dire.

Et ces statistiques relatent des réalisations étonnantes, fruit du labeur de missionnaires désintéressés, de Compagnies et Sociétés, (qui, on le reconnaît, le sont un peu moins), et de courageux, d'intéressés colons.

C'est avec attendrissement que l'on se penche sur les noirs, leurs femmes, leurs petits, que l'on disperse, fort honorablement, hâtons-nous de la reconnaître, des images de la civilisation que nous, les blancs, leur inculquons sagement, victorieusement... parait-il !...

Où en sommes-nous ? Où en est la civilisation ? Où en sont les grandes réalisations ? Mais alors, sans tard, sans parti pris, en toute objectivité.

Belges qui lisez cette brochure : qui, à l'école, avez été rassasiés de « luttres contre la mouche tsé-tsé, de soins prodigués aux nouveau-nés, à d'autres, mirages, connaissez-vous la vérité ?

Savez-vous ce qui se passe réellement au Congo Belge ?

Savez-vous comment la population, à qui, en réalité, ce vaste et riche pays APPARTIENT, comment cette malheureuse population est traitée par ses colonisateurs ?

C'est cette vérité que nous voulons vous apporter aujourd'hui. C'est la terrible responsabilité qui nous incombe, qu'il nous faut dégager avec clarté, afin que cesse l'ère de choses existant...

Pays légitimement riche, à une classe sa réputation. Bien sûr !... Mais à qui vont toutes ces richesses, et à quoi servent-elles ?

Pendant la dernière guerre, une mission de contrôle a fait, aux frais des Etats-Unis d'Amérique, un inventaire très complet des matières premières considérées comme stratégiques. 23 minerais extraits du sous-sol congolais étaient cités, entre autres : le diamant industriel, l'or, le cobalt, le cuivre, l'étain, le manganèse, le bismuth, le wolfram, le cadmium, etc. Sans parler des plantations de café, de cacao, de coton, de fibres, qui aujourd'hui occupent pas une place de premier plan aux yeux de ceux qui dirigent l'économie du Congo.

Nous comprenons sans difficulté que ceux qui ont besoin de la guerre, pour sortir du marasme, se jettent fébrilement sur ces matières premières, d'autant plus précieuses que l'Extrême Orient et même toute l'Asie, est en passe d'échapper aux fontaines de guerre.

Un officier américain, le 3/12/1941 (dés) expliquait cette nécessité impérieuse dans le journal « Die Weltwoche » : « Il n'y a que l'espace africain qui puisse lutter contre l'espace asiatique. Ce n'est qu'en Afrique que nous pouvons construire les rampes de lancement de fusées-propulsières d'où nous pourrions, en cas de guerre, tenir sous notre feu, les territoires pétroliers néerlandais du Proche-Orient et de Bakou... »

Et du coup, tout apparaît avec une clarté éblouissante. On comprend alors la position toute particulière du Congo et de ses richesses. On comprend l'intérêt, et la propagande faite en sa faveur.

On comprend aussi, hélas, quelles répercussions tragiques cette place de tout premier choix doit avoir sur les légimes propriétaires de ce pays auxquels tous les droits ont toujours été refusés...

Liberté, liberté chrétie

On se souvient du récent procès qu'a osé interdir David Roussel à l'Union Soviétique au sujet des camps de concentration, qui, à l'en croire, avaient à ce jour, englouti les trois quarts, à quelques hommes près, des peuples d'URSS.

Manœuvre écorçante, et combien classique !

Mais ce n'est pas l'objet de la présente brochure que de relever ici ces grossières inventions.

Le malheur c'est que, à quelques exceptions près, rares sont ceux qui soupçonnent l'existence, dans les colonies, de vastes territoires où pourrissent des millions d'être humains.

Alors, Monsieur Roussel, accompagnez-nous donc aux camps de Bokwankusu ou de Belingo, deux régions des plus insalubres du territoire d'Oshwa, où des milliers de relégués connaissent le régime de la chicotte et de la lam, en butte aux persécutions et ravalements les plus raffinés, pour un crime qu'ils n'ont pas commis.

Accompagnez-nous donc dans les prisons de brousse qui ne sont d'ailleurs pas autre chose que des réservoirs de main-d'œuvre plantierière à bon marché, et où trône la chicotte, « appliquée aux élus des reits, avec peine à cesser la correction au premier flux de sang ».

Ce n'est pas nous, mais la respectable « Métropole » qui parle incrimement de « cette espèce de porcherie qui sert de prison à Elisabethville, Elisabethville, deuxième ville du Congo.

Le très civilisé délégué belge à l'ONU vient de se distinguer, tout dernièrement encore en refusant de voter la suppression du droit de chicotte dans les territoires sous tutelle.

Et sans doute ignorez-vous également ce que cache le « servitude pénale » infligée pour avoir, par exemple, négligé d'éclairer son vélo le soir : le coupable, étant, revêtu de l'infamante tenue des bagnards : on lui passe au cou une corde de charnier ou une chaîne, et on l'envoie travailler, qui à la bûcherie, qui au proche chantier routier, qui à la corvée d'eau ou de bois de chauffage pour les Européens du « poste ».

Une regrettable lacune, Monsieur Roussel, dans votre documentation si variée.

N'est-ce pas que vous n'y êtes pas allé voir, dans les mines d'or d'uranium, et que vous ne connaissez pas trop exactement le régime y appliqué ?

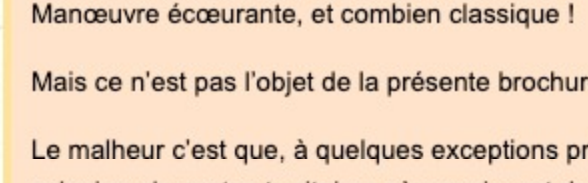
Mais vous, et les Kravchenko ou Tito de tout acabit, vous êtes sans excuses...

Car il vous aurait fallu parler de CES horreurs-là, qui se passent bel et bien de nos jours. Accuser les métropoles colonisatrices et leur patron-tout-puissant, votre patron et pourvoyeur, Monsieur Truman !

Vous attendez-vous donc pour exiger des enquêtes ? D'être payé pour le faire ?

Vous n'avez peut-être qu'une excuse : le Parlement Belge, lui non plus, n'a pas eu la courtoisie d'envoyer des enquêtes dans les camps de concentration d'Oshwa.

Monsieur le Procureur... (Boula-Matani)



Nous nous trouvions dans le tram. Un monsieur et une dame, visiblement d'anciens colons, visaient avec un noir :

- La frontière nord du Congo, qui longe le...

- La frontière de Monsieur le Gouverneur, recroisa l'interlocuteur noir. « Il y a des congolais partout en Afrique »

- C'est une loi du Congo, ... interjetait le premier, un peu après.

- Une loi de Monsieur le Gouverneur, pas une loi des Congolais, remarqua l'autre, doucement, patiemment.

Ainsi, ces « sauvages » ont une vision bien nette et bien saine de la chose.

Les frontières et les lois instaurées par « Monsieur le Gouverneur », ne sont ni « leurs » frontières, ni leurs lois.

Qui gouverne le pays ?

Y a-t-il un Parlement ?

Le Congo Belge est gouverné à partir de Bruxelles.

Cela ennue peut-être certains gros bonnets colonialistes, mais ils s'inclinent, et pour cause...

Car vous ne voyez tout de même pas ces onze millions de citoyens congolais mandataires des élus qui raient siéger dans une quelconque Assemblée Constituante ! « Idee intolérable » vous l'admettez !

Donc : pas de système de représentation populaire au Congo.

Les Conseils de Province et du Gouvernement (sans aucun indigène) sont consultatifs et non délibératifs. Ce qui en bon français revient à dire qu'il est tenu compte de leurs avis, ou non, selon le bon plaisir des gens de Bruxelles... et de Washington.

C'est le gouverneur général qui détient le pouvoir exécutif : il est le grand maître des parquets et tribunaux, il légifère en cas d'urgence. Et il y a toujours urgence à 6000 km de la métropole. Voilà donc un homme qui détient les trois pouvoirs.

Les Procureurs jadis avaient droit de vie et de mort sur leurs administrés. Et la civilisation que nous avons importée est restée cruellement stationnaire, dans ce lointain et beau pays, puisque aucun noir, ni même aucun blanc, ne s'aviserait de critiquer ouvertement les actes de Monsieur le Gouverneur et de sa cour.

La preuve

En 1948, l'administrateur délégué de l'Informateur Congolais « fut condamné à six mois de prison. Son crime ? Il avait osé l'incroyable audace de publier un article critique avec une certaine violence l'administration coloniale. Son inconvénient fut son expulsion du Congo comme indigène.

Ne vous avisez donc pas, au Congo, de murmurer que Jungers est un négrier, ou quelque chose d'approchant. Car vous nuisez au prestige du Blanc. Et puis, Monsieur le Procureur n'aime pas du tout ça...

Mais il n'est pas le seul, cet homme, à diriger ce vaste territoire.

A travers les âpres luttres religieuses et... économiques des missions catholiques et protestantes, qu'elles soient belges, anglaises ou américaines, à travers !

es colons qui n'ont d'autre débouché que « l'Union Minière » et autres « Société Générale » et abusent, évidemment eux aussi, de la main d'œuvre congolaise, à travers les agents territoriaux et fonctionnaires, sans la moindre vergogne ou d'une soumission apeurée, vont venir les véritables maîtres du Congo :

Le Parlement Belge, en 1908, a laissé les mains libres aux Sociétés pour l'exploitation du pays. Celles-ci se sont partagé le Congo en zones d'influence : Elles sont maîtresses, absolues de l'exploitation du sol et du sous-sol. Contribuant toute l'activité économique, ce sont ces trusts tout puissants qui détiennent tout le pouvoir. Pour leur facilité, le Ministère des Colonies et le Gouverneur Général sont à leur entière dévotion, et n'ont aucun compte à rendre au public.

Vous qui ne pouvez acheter de bananes à 25 frs le kg, que vous dit le petit tableau suivant ?

BENEFICES AVOWES			
	1948	1949	1950
(année de l'agression contre la Corée)			
Union Minière	650 millions	875 millions	1838 millions
Cotonien	65 millions	82 millions	106 millions
Huilever	196 millions	296 millions	

Vous saisissez ? La hausse du cuivre, de l'étain, du caoutchouc et de l'huile a brutalement crevé tous les plafonds, après juin 1950. Et c'est un sacrifice qui rapporte que celui de donner la pilule aux fonctionnaires et gros agents de sociétés. On s'assure ainsi de leur doublement pleine et entière.

Et on commence à comprendre que le Congo soit devenu, en apparence tout au moins, l'Empire du Silence, et pourquoi tout un peuple risque d'y être assassiné en vase clos.

On commence à comprendre les images mensongères, les statistiques des documents officiels. Ce minéral, l'uranium, dont les gisements sont, au Congo, les plus étendus du globe (70% des réserves mondiales connues) dont la vente procure à l'Amérique, le modeste cadeau annuel de 7 milliards de francs belges, au bas mot, et dont l'emploi pour certaine arme atomique les révèle les plus fous d'enlaidissement du monde.

Stratégie africaine

Somme toute, dans les plans stratégiques concernant l'Afrique, confinent devant former : au nord, une position de repli rêvée, et un tremplin en vue de la reconquête de l'Europe ; au centre, un espace de manœuvre protégé par le Sahara et, pour le centre et le sud, une zone de choix de concentration et de transit, pourvus d'un équipement industriel imposant, on voit tout de suite de où se situe le Congo dans ce dangereux « kriegspiel ».

Cela explique pourquoi, dans un pays qui n'a jamais eu que de misérables pitres en terre, on s'avise brutalement de construire des causeries capables de supporter des charges de 70 tonnes, ou le poids du plus gros char de combat connu !

Cela explique les millions engouffrés dans la base militaire de Kamina et la campagne de presse entamée ces derniers temps en Belgique.

Cela explique... Au fait, cela explique tout...

Les cultures et la culture

Les sphères officielles font de leur mieux pour nous faire croire que ces pauvres Noirs étant si attirés, instruits, penseurs, volveurs, et tout et tout, ils n'ont rien d'autre à nous offrir, à nous autres, Blancs, de leur apporter la culture... et le culte du travail et de la propriété.

Comment nous y sommes-nous pris ?

Ouvrez un Code des « Lois du Congo Belge », cherchez le décret du 5 décembre 1935, articles 45 et 46. Et que lisez-vous ?

« Les indigènes sont tenus d'exécuter et d'entretenir des cultures d'ordre éducatif. »

(Qu'en termes précieux ces choses sont dites)

Un peu d'histoire

L'arrivée des Blancs, au Congo créa pour l'indigène l'obligation de payer l'impôt.

(Pour le Noir, l'impôt est d'ailleurs un cauchemar perpétuel. Il calcule son âge à partir de l'impôt, soit vers 12/13 ans, à sa sortie de l'adolescence).

Au début, cet impôt se payait en nature, mais, sorgho, mais surtout caoutchouc.

L'indigène fut donc astreint à accroître sa production agricole, sans bénéfice aucun pour lui-même.

La politique de l'Administration se modifia par la suite en raison de l'évolution économique de la colonie. L'impôt se paie actuellement en espèces.

La bienfaisante Administration, avec un zèle touchant, prétend aider l'indigène à se procurer l'argent nécessaire pour faire face à ces démocratiques obligations et lui inculquer en plus des notions de travail et d'économie. Voilà l'origine des cultures obligatoires, tristement connues sous le nom de « cultures d'ordre éducatif ».

Dans le domaine de l'hypocrisie verbale, nous touchons ici au sublime.

Vous auriez tort de vous étonner des curieuses propriétés éducatives de la culture du manioc ou de l'huile de palme, ou de l'entretien (non rémunéré) du réseau routier, des ghés d'écoles, des bâtiments administratifs, des chapelles-écoles et autres bienfaits au profit de l'Administration.

Il s'agit donc, froidement, de travail forcé en violation de la Charte Coloniale.

Et si c'était tout !

Le revenu annuel de ces cultures équivalant tout juste à l'impôt à payer, et le surplus éventuel de ces produits agricoles étant racheté à vil prix, les indigènes essayent de se soustraire à ces désastreuses mesures en cultivant autre chose, non-comestible, mais mieux payé.

Les cultures indigènes occupent à peine 1% de la surface totale du Congo Belge. Et le plan décennal a eu beau s'employer longuement sur l'état de l'agriculture et citer les remèdes à y apporter, il ne lui accorda en fin de compte que 4.5% du total des investissements à titre de remède.

Avec toutes les conséquences imaginables que cela entraîne pour l'alimentation de la population.

Et la culture ?

Magnifiques réalisations, à vrai dire : pas un seul avocat, pas un seul ingénieur, pas un seul vétérinaire, pas un seul fonctionnaire, pas un seul officier. En 65 années de colonisation, la Belgique n'a pas trouvé le temps de former UN Seul médecin congolais.

Et cependant, le Congolais VEUT étudier. Il en offre suffisamment de preuves dans les colonies limrophes. Mais c'est que les colonialistes belges NE VEULENT PAS qu'il devienne autre chose qu'un auxiliaire docile, pénétré de l'esprit de supériorité du Blanc.

En décembre 1949, 900.000 jeunes Congolais fréquentaient les quelques 25.000 « établissements scolaires » éparpillés à travers leur pays, à en croire les données officielles.

A la même date, les enfants recensés étaient au nombre de quatre millions et demi, soit 19% de fréquentation scolaire.

Désirez-vous connaître de plus près ces « établissements scolaires » ? Vous découvrirez que l'on baptise d'« école primaire », au Congo, des hangars ruinés, croulants et crasseux, servant bien plus de chapelles que d'écoles.

97% d'élèves ! Voilà un chiffre qui se rapproche davantage de la vérité !...

Tenez, connaissez-vous Abati-Albert, de la tribu des Bangali, 23 ans, négre évolué, aujourd'hui client de son métier ? Pour vous dire un peu son histoire : la famille de sa femme lui a demandé 7000 frs pour lui l'accorder. Et pour acheter sa femme, il (il a 5 enfants), il possédait enfin sa petite maison à Thiville. Mais lui. Seulement on ne saura jamais combien ils ont eu, le père, la mère et les petits, pour arriver à terminer la maison. C'est que la brique jusqu'au falte des vieux arbres séculaires, travaillé sous la menace de l'« éternelle chicotte, qu'à résisté par le tiers, Comblin y travaillait leur peau ! Ceux qui sortaient enfin des forêts, avaient perdu l'habitude d'être humains. Ce n'était plus que de pauvres frères, traqués, anéantis.

Il y a les populations littorales (celles qui vivent en tribu) qui connaissent la ségrégation dans la brousse, où « mal effées, mal logées, mal nourries, illettrées, vouées à la misère et à la mort précoce », comme l'aveu le Gouverneur Général Rijckmans en 1946), ignorant la roue, la bête domestique, la bête de trait, et ne connaissent que des moyens de travail et un mode de vie quasi préhistoriques, celles des brousse, celles de la savane.

Ou alors, on les « détribalise », à l'aide de savants déplacements de villages entiers pour les amener vers les industries (cotonnières et huilières surtout), vers les voies ferrées en construction, ou les installer le long des routes, à l'écart de certaines infécondes des points d'eau. Car c'est pas si simple, il est plus commode de percevoir l'impôt et de procéder à l'entretien du réseau routier, en ayant de la main d'œuvre à proximité des moyens de communication, même si le manque d'eau signifie pour des millions d'être une souffrance sans fin.

Les famines périodiques, que ce soit au Ruanda-Urundi ou dans la région du Kivu, pourtant des plus riches du point de vue de la production agricole, sont calamités courantes.

(Sous titre illisible)

« Jamais le nombre des salariés n'a été aussi élevé. Un système savamment et méthodiquement combiné enseigne l'indigène de toutes parts et de toutes façons, pour qu'il soit obligé de se laisser embaucher volontairement » ; nous dit dans le « Courrier d'Afrique » le démocrate-chrétien P. ESSER.

On peut d'ailleurs se faire une idée approximative de la proportion des travailleurs embastrés, grâce à un rapport sur l'Administration du Congo, publié en 1951, qui signale comme « remarquable » le fait que 60% d'engagements furent SPONTANES, dans une des provinces, celle de Cote-d'Ivoire.

Les rémunérations ?

Pour les travailleurs agricoles, ainsi que pour bon nombre de journaliers à classification mal établie, QUATRE FRANCS par jour.

Dans le district de la Lunan, pour le privé-là, les travailleurs agricoles du ohabon LA-NAMU ! Ce n'est pas nous qui le disons : c'est Monica STERLING dans « Tribune des Nations » du 3 mars 1950.

La loi relative au privilège de Léopoldville, ouvrière industrielle, est gratifiée de 22,50francs par jour, ce qui lui fait travailler de 600 francs par mois.

Et puisque l'index, très pondéré et très officiel avoue 2.154 francs comme minimum vital, on en arrive à la conclusion que de l'avis même des employeurs européens, les salaires représentent 27% de l'indispensable.

Ohé, la FGTB... ! Ohé, les Syndicats Chrétiens !

Il y a du travail pour vous sur la planche. Les travailleurs noirs n'ont pas droit, officiellement, aux allocations familiales. Quand on les leur paye, c'est sur la base de UN FRANC par jour, ou de quoi s'acheter un pain par semaine.

En matière de réparation des dommages causés par des accidents du travail, le système consiste à payer une prime unique d'autant de fois VINGT francs qu'il y a de pourcentage d'invalidité permanente. Et c'est tout, à tout jamais.

Pas d'inspection du travail digne de ce nom.

Pas de détection de chômage.

Pas de pensions de vieillesse.

Pas de commodités, ni de cantines ou de mess.

Un ouvrier n'a pas la possibilité de se déloger d'un contrat de travail. S'il OSE passer outre et s'en aller, c'est la prison pour détournement.

Le Droit Syndical pour les Européens est rigoureusement différent du Droit Syndical pour Indigènes, qui, lui, n'est au fond que galéjade.

Une législation syndicale, digne de ce nom, attend encore d'être promulguée.

Comment disait trop tard, mais il est temps !... »

Un bilan accusateur...

Nous a-t-on assez bâblé les merveilles des merveilleuses réalisations sanitaires entreprises avec abnégation, tant par les patronnelles et inévitables missions, que par l'entrepreneuriat Administration ?

Ici, ami lecteur, quelques chiffres s'imposent :

Pour trois camps miniers, au Kivu (Mudubwe, Mushage, Mwila), on relève 54% de malaria.

Le taux des enfants de 0 à 3 ans, atteints de malaria, est évalué pour l'ensemble du Congo à 85%.

La mortalité infantile dépasse 50% dans les milieux coutumiers. Comment s'en étonner ? Les excédents de la production de coton du Kivu sont exportés plutôt que distribués aux Congolais qui n'en reçoivent jamais.

En leur contrepoint non de fantasmagoriques chiffres officiels, mais de la stricte réalité, il note quelque 200 médecins pour soigner 14 millions d'indigènes et 50.000 blancs, la santé de chacun de ces derniers étant aux yeux de l'administration, plus précieuse que celles de 100.000 indigènes.

Un-veux-gouverneur général Rijckmans, répondant en 1948 aux accusations du Conseil de Tutelle de l'ONU, affirmait gravement que dans les territoires du Ruanda-Urundi, en 1947, il y avait eu 5.875.000 consultations médicales.

35 médecins étant en service dans les territoires en question, chacun d'eux eut à visiter 536 malades par jour, dimanche et jours fériés compris ?...

Ce n'est pas l'habileté professionnelle et le courage des médecins qui sont en cause.

Car pour faire dans des conditions comme celles rapportées par le sénateur VAN EYNDONCK : Hôpital pour indigènes de Lubero : nombre de lits 94 ; nombre de malades hospitalisés : 289 ; du 9/10/47.

Deux malades dans un même lit, les autres allongés sur des brandacs entre et sous les lits, chose courante au Congo.

On trouve aujourd'hui des infirmiers noirs ayant fait plus d'études spécialisées que l'agent sanitaire sous les ordres duquel ils se trouvent.

Même au prix d'efforts surhumains, ils ne peuvent suffire à la besogne...

Comment en serait-il autrement ?